



COMPTÉ RENDU

RENCONTRE DE QUARTIER CHÂTEAUGIRON

LANNIGUEL BÉNAIRIE

SAMEDI 16 SEPTEMBRE 2023

QUESTION :

L'herbe et les chardons qui sont montés en graines aux abords du bassin des eaux de pluie ne sont pas coupés en ce mois de septembre. Habituellement la taille annuelle a lieu au mois de juin. Ayant une parcelle au jardin collectif, j'y suis d'autant plus sensible. Pourquoi ce retard ? Quand le ferez vous cette année ? Corrigerez-vous le tir les années prochaines ?

RÉPONSE :

L'intervention a été réalisée la semaine du 11 septembre 2023. Elle avait été programmée pour fin août début septembre, cette année pour le broyage de la parcelle tampon. Ayant eu un mois de juin extrêmement sec nous avons décidé de reporter l'intervention de juin, afin de conserver la fraîcheur des sols (entre 1 à 5 degrés de moins entre une parcelle tondu rase et une parcelle à hauteur de végétation différenciée).

Les mois de juin et septembre sont à privilégier pour le broyage (broyage tardif) moment où la faune et la flore ont effectué l'ensemble de leur cycle biologique, ce pour quoi nous avons décalé ces prestations.

Il n'y a plus d'obligation de destruction des chardons depuis le 14 août 2020.

Les équipes espaces verts travaillent avec du vivant et s'adaptent aux conditions climatiques et aux divers enjeux écologiques ce qui explique que leur planning ne soient pas figés.

QUESTIONS :

Mail de la Manufacture : une circulation dense et plusieurs accrochages dans les virages ont été remontés. Une proposition est faite de réserver l'accès des voitures, aux résidents de la rue.

RÉPONSES :

Des marquages au sol ont été réalisés afin de renforcer la vigilance des conducteurs dans les virages.

Lors de la conception du lotissement Lanniguel, le mail de la Manufacture a été prévu afin de servir de liaison entre la route de Noyal-sur-Vilaine et la route de Servon-sur-Vilaine.

Les contrôles de vitesse ont été effectués et confirment de faibles dépassements de vitesse.



QUESTIONS :

Un marquage au sol a été fait pour rappeler aux conducteurs la vitesse autorisée dans notre quartier, malheureusement cela ne suffit pas et n'informe pas ces derniers de deux priorités à droite en remontant du Mail de la Manufacture. Pourquoi ne pas mettre un stop comme cela a été fait rue de la Perdriots ? Cela ferait automatiquement ralentir et stopper les véhicules.

De plus, que pensez-vous de la circulation route de Noyal ? Il est très difficile aux heures de pointe de couper cette route, puisque peu de véhicules sont à 50 km/h ?

RÉPONSES :

Un stop est aménagé rue des Filandières. Cela représente, pour les riverains, une contrainte quotidienne et avec peu d'impact pour solutionner l'incivilité des usagers. En ce qui concerne la route de Noyal, celle-ci est une route départementale et relève de la compétence du Département. Une proposition de création de rond-point a déjà été faite mais n'a pas été acceptée par le Département.

QUESTION :

Que pensez-vous de la création d'un rond-point pour la sortie du lotissement sur la route de Noyal au pied de Point P ?

RÉPONSE :

La route de Noyal est une route départementale et relève de la compétence du Département. Cette proposition a déjà été faite mais n'a pas été acceptée par le Département.

QUESTION :

Il n'y a pas de coupe le long de la haie, nous devons le faire nous-même. Suite à la chute d'un arbre, nous avons dépassé nos 15 entrées à la déchetterie, nous souhaitons nous assurer que cela ne soit pas refacturé.

RÉPONSE :

Lors de gros travaux il faut anticiper et prévenir le SMICTOM du dépassement supposé des entrées. Le SMICTOM aura une tolérance lors de travaux exceptionnels.

QUESTION :

Une proposition est faite pour la mise en place d'un composteur de quartier avec un entretien sous l'égide des employés municipaux.

RÉPONSE :

Il faut se rapprocher à la fois du SMICTOM et de la Commission Citoyenne Environnement qui travaille à faciliter l'accès aux composteurs pour tous et à développer des composteurs collectifs en gestion partagée. Contact : environnement.citoyen@gmail.com

QUESTION :

Vérifier la mise à jour des GPS pour s'assurer que le lotissement n'est pas affiché parmi les itinéraires des routiers.

RÉPONSE :

La ville n'a pas la main sur les itinéraires qui peuvent être proposés par les systèmes de positionnement mondiaux.



QUESTION :

Vérifier qu'il y a bien un panneau d'interdiction des poids lourds à l'entrée du lotissement.

RÉPONSE :

Il y a bien un panneau route de Servon avant le petit rond-point «interdiction pour les poids lourds» et un panneau sur la voie (1^{ère} à droite au rond-point). La signalisation dans ce sens est donc correcte.

QUESTION :

Vérifier la conformité du ralentisseur (dos d'âne) en haut du lotissement (entrée du magasin Point P), la pente est trop raide, ce qui peut être dangereux pour les cyclistes.

RÉPONSE :

Les angles et hauteurs du dos d'âne respectent les normes en vigueur.

QUESTION :

Réflexion sur la mise en place de chicanes pour obliger les personnes à réduire la vitesse ou à les dissuader de traverser le lotissement.

RÉPONSE :

De nombreux aménagements tout au long du mail existent (1 stop, 5 virages, 2 plateaux). Les nombreuses entrées / sorties empêchent l'aménagement de chicanes.

QUESTION :

Radar pédagogique : envisager de contrôler la vitesse sur une ligne droite après le dos d'âne ou le stop pour plus de vigilance de la part des usagers

RÉPONSE :

Le radar pédagogique enregistre la vitesse des véhicules, à une distance de 150 mètres. La vitesse est enregistrée bien avant la décélération du passage du ralentisseur. Afin d'avoir des statistiques générales de la vitesse sur cet axe, le radar a été installé à plusieurs reprises et sur différents tronçons du mail pour effectuer les relevés de vitesse. Il sera ponctuellement repositionné sur le secteur.

QUESTION :

Réflexion sur une signalisation au sol pour faire respecter les priorités à droite, telle que la signalisation «laisser passage» sens interdit «sauf riverains» ou sens unique sur certaines sections pour limiter les passages.

RÉPONSE :

Des mises en sens unique favoriseraient les vitesses importantes (et plus de croisements). Des marquages au sol de rappel «zone 30» pourraient être étudiés.

QUESTION :

Inquiétude des familles pour leurs enfants car trop de circulation ou la vitesse est non respectée.

RÉPONSE :

Des allées et trottoirs existent tout le long du Mail. Pour rappel, le lotissement intégrait cette liaison nord, d'où la géométrie avec virages et l'ajout de plateaux.



QUESTION :

La sortie du quartier sur la route de Noyal est très compliquée à certaines heures, circulation très dense et vitesse de 50 km/h non respectée. Demande de mise en place d'un rond-point pour faciliter la sortie et fluidifier la circulation sur cet axe.

RÉPONSE :

La route de Noyal est une route départementale et relève de la compétence du Département. Cette proposition a déjà été faite mais n'a pas été acceptée par le Département.

QUESTION :

Pour la promenade des chiens, il a été demandé à ce qu'il y ait plus de poubelles et de «sac à crottes» car il y en a une à l'aire de jeux puis la prochaine est dans l'espace vert de l'autre lotissement, il faudrait en prévoir plus en haut et en bas du lotissement.

RÉPONSE :

L'ajout de nombreux distributeurs de sacs obligent le passage d'agents plus souvent. Les propriétaires sont censés avoir sur eux des sacs. Une communication sera refaite dans les supports de la ville afin de rappeler aux propriétaires les bons gestes à adopter.

QUESTION :

En ce qui concerne la partie environnement, vérifier que la buse soit adaptée au niveau de la coulée verte en cas de fortes pluies et assurer un entretien plus régulier.

RÉPONSE :

La coulée verte sert de bassin tampon. Le diamètre des buses est calculé pour ralentir l'écoulement.

QUESTION :

Problème de ragondins dans la coulée verte

RÉPONSE :

Nous avons des piègeurs sur la commune qui mènent une campagne de piégeage pour limiter la prolifération des ragondins.

QUESTION :

Meilleur entretien des parterres pour que les plants ne débordent pas sur la route pour ne pas gêner la circulation (voies étroites quand il y a un croisement de 2 véhicules) et sur les trottoirs pour le passage des poussettes.

RÉPONSE :

La taille des parterres est déjà programmée pour les semaines à venir.

QUESTION :

Rappeler les obligations de taille de haie (hauteur et limite de propriété) car certaines haies de particuliers gênent la visibilité pour la circulation.

RÉPONSE :

Les règles sont régulièrement rappelées dans les supports de communication de la commune. Lorsque les dépassements s'avèrent trop importants, le rappel est effectué de manière individuel.



QUESTION :

Rue de Korn-er-Houët, depuis la pose du panneau relative à la cueillette libre, les habitants de cette rue sont victimes de nuisances sonores et incivilités de personnes qui viennent ramasser les pommes tard le soir et qui ne respectent pas «les usages personnels». Il est demandé un retrait du panneau ou une précision concernant les créneaux horaires afin de respecter les riverains.

RÉPONSE :

Une précision sera apportée sur le panneau en y incluant les horaires de cueillette autorisés de 8h à 18h30.

QUESTION :

Les toiles des parterres derrière les maisons «Jardins d'Emilie» sont déchirées ce qui favorise la pousse de mauvaises herbes.

RÉPONSE :

Ces toiles ont plus de 15 ans. La végétation dense assure le rôle des toiles en limitant la pousse des mauvaises herbes.

QUESTION :

Demande d'élagage des arbres dans la rue (n°4 rue du Chanvre) car trop de feuilles tombent dans leur jardin (quelques branches sont au-dessus de leur propriété).

RÉPONSE :

Une intervention d'élagage des arbres ne peut-être effectuée que pour des raisons sanitaires et /ou sécuritaires.

QUESTION :

Communiquer sur l'augmentation des coûts / taxes ordures ménagères et le fonctionnement (fréquence mise des poubelles dans la rue...)

RÉPONSE :

Le calendrier des collectes est disponible sur l'application mobile et le site internet de la ville.

Concernant la taxe incitative (TEOMI) mise en place depuis janvier 2019, celle-ci est basée à la fois sur la valeur locative du bien immobilier et sur la production de déchets du foyer sur l'année. Une part dite « variable » ou « incitative » a été instaurée, elle dépend du nombre de levées du bac gris ou du nombre d'ouvertures de la borne.

Pour plus d'informations concernant la grille tarifaire, rendez-vous sur le site de la ville rubrique : Cadre de vie > Déchets > Collecte - Smictom.

QUESTION :

Questionnement sur les terres agricoles situées à proximité de l'ancienne déchetterie (y aura-t-il d'autres constructions outre le projet de construction de l'ancienne déchetterie ?)

RÉPONSE :

Il n'y a pas de projet de construction prévu.

QUESTION :

Panneau indiquant la circulation à vélo arraché et à disposition dans l'espace vert derrière les entreprises à Beaujardin.

RÉPONSE :

Le panneau a bien été récupéré. La pose de celui-ci est prévue très prochainement.